

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hépatite C Question écrite n° 2420

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention de maladies infectieuses, suite à l'usage de drogues par voie nasale. Aujourd'hui, on estime entre 500 et 650 000 le nombre de personnes porteuses du virus de l'hépatite C. Comme le VIH, ce virus se transmet par voie sanguine. Aussi, les pratiques d'inhalation susceptibles d'endommager la muqueuse nasale comportent une potentialité de transmission tant de cette forme d'hépatite que du sida en cas de partage de matériel, sachant que ce virus est très résistant à l'air libre. Les associations travaillant sur le terrain agissent en matière de prévention depuis plusieurs années maintenant. Certaines ont aussi travaillé à l'élaboration d'outils nouveaux afin de privilégier l'usage unique des instruments d'inhalation et d'améliorer l'information des toxicomanes. Par exemple, en Alsace, l'association Argile a diffusé un tel équipement. Toutefois, le coût final de ces outils reste élevé et freine leur diffusion. C'est pourquoi il lui demande de lui faire le point sur la politique de prévention de contamination par le virus de l'hépatite C par voie nasale et les moyens que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour aider les associations luttant contre cette forme de toxicomanie.

Données clés

Auteur: M. Michel Liebgott

Circonscription: Moselle (10e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2420

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3056